

INFORMATIONS FRAIS SCOLAIRES 2025 / 2026

- ❖ Paiements mensuels
- ❖ Pack de rentrée (fournitures + assurances)

L'Ecole Jeanne d'Arc est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Elle est gérée par l'OGEC, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, composée de bénévoles impliqués dans la vie de l'école. L'OGEC :

- Assure le fonctionnement administratif et financier de l'école
- Est l'employeur des salariés (ASEM et Personnel d'entretien) et les rémunère.

Le contrat avec l'Etat permet :

- Le versement par la mairie d'un forfait communal pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école.
- La prise en charge par l'Etat de la rémunération des enseignants et les charges sociales et fiscales y afférents (décret du 09.09.1975).

Les informations suivantes sont valables à compter du premier jour de la rentrée scolaire, soit 1^{er} septembre 2025. Elles ont pour objet de préciser les frais de scolarité de l'école Jeanne d'Arc et les modalités de règlement.

❖ Paiements mensuels

Les paiements mensuels comprennent :

1. La contribution scolaire qui sert à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments, et les cotisations versées à l'UDOGEC. Elle finance également la participation des élèves à la catéchèse, l'Eveil à la foi et la culture religieuse.
2. Les frais liés aux projets particuliers de l'école : *projet immobilier, achat de matériel pédagogique, etc.*
3. Les prestations parascolaires choisies pour votre enfant : *assurance scolaire*
4. L'adhésion volontaire à l'APEL

Montant de la contribution scolaire

Selon votre souhait, vous pouvez choisir :

- De verser uniquement la contribution de « base »
- De verser la contribution de « base » + un montant de solidarité

Votre choix de l'une des 3 formules ci-dessous sera mentionné lors de l'inscription de votre/vos enfant(s) pour l'année 2025/2026

Contributions scolaires par enfant	Annuel	Mensuel
Choix 1 « Contributions de base »	330 €	Soit 33 € X 10 mois
Choix 1 + « Montant de solidarité* de 33 € »	330 € + 33 €	Soit 33 € X 10 mois + 33€ par prélèvement en Octobre 2025
Choix 1 + « Montant de solidarité libre* »	330 € + montant libre supérieur à 30 €	Soit 33€ X 10 mois +€ par prélèvement en Octobre 2025

* Ce montant ne peut pas faire l'objet d'une défiscalisation

Faites un don : Vous souhaitez que votre soutien financier soit défiscalisé

Vous pouvez choisir de verser « la contribution de base » et de la compléter avec un don. Ce don vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66%.

Pour obtenir un reçu fiscal, vous devez verser votre don au Fonds d'Aide au Développement de l'Enseignement Catholique de Vendée (FADEC85), **en précisant le nom de notre école**. Le montant sera intégralement versé à l'école.

- Pour faire un don en ligne, voici le lien :

<https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/don-en-ligne/>

- Pour faire un don par chèque, merci de télécharger le bulletin de soutien et de remettre le formulaire et le chèque à l'école :

https://www.ddec85.org/wp-content/uploads/2022/07/bsoutien_fadec85_20_21.pdf

A noter : Les amis de l'école et les entreprises peuvent également faire un don à l'école et bénéficier d'une déduction fiscale (66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises).

Modalités de paiement

Par souci de simplification, **à partir de cette année, nous privilégions le règlement par prélèvement bancaire.**

- Le règlement mensuel sera prélevé le 10 de chaque mois entre octobre 2025 et juillet 2025 inclus.
- Pour les parents séparés, il est possible de prélever les montants de scolarité sur deux comptes bancaires différents.
- Pour les nouvelles familles et parents qui optaient auparavant pour le paiement par chèque, merci de remplir le mandat SEPA correspondant aux coordonnées de votre compte.

- Si vous rencontrez une difficulté avec cette modalité de paiement, merci de vous adresser à Amandine Bernard.

Le détail du paiement des frais de scolarité pour notre établissement est le suivant :

-33 € /enfant scolarisé mensuellement, **en 10 fois**.

-Le pack de rentrée comprenant les fournitures scolaires + l'assurance scolaire (30€85 pour les maternelles et 45€85 pour les élèves du CP au CM2) et prélevé une fois le 10 octobre 2025.

Attention :

- Frais mensuels à 16,50€ pour le 3^{ème} enfant scolarisé au sein de l'établissement dans l'année scolaire.
- Les élèves de TPS qui rentrent en cours d'année scolaire ne sont concernés ni par le pack de rentrée ni par les contributions mensuelles.

Les frais bancaires seront facturés aux parents si le prélèvement automatique a été rejeté.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez en informer la cheffe d'établissement. Votre situation sera étudiée avec bienveillance et discrétion avec la présidente d'OGEC et vous-mêmes pour envisager des accords possibles.

Sorties scolaires, voyage scolaire, ...

Pour toute sortie scolaire ou autres qui nécessite un déplacement en car ou un coût pédagogique (à l'exception des sorties piscines et spectacles à l'Echiquier), une participation financière sera demandée aux familles.

Le montant de celle-ci sera défini lors des réunions OGEC/APEL en fonction de la possibilité financière qui peut être prise en charge par ces deux associations.

❖ Pack de rentrée (fournitures + assurances scolaires)

• Assurance Responsabilité Civile

Toutes les familles doivent obligatoirement être couvertes en Responsabilité civile afin de couvrir les accidents causés volontairement par les enfants. Cette garantie est systématiquement incluse dans certains contrats, notamment les contrats habitation. Le numéro de contrat sera à indiquer dans la fiche de renseignements.

• Assurance Scolaire Individuelle Accident

Pour cette année encore, l'école a fait le choix de mettre en place un contrat d'Assurance Scolaire Individuelle Accident avec la Mutuelle Saint Christophe, bénéficiant ainsi de la négociation établie entre cet assureur et l'UDOGEC de Vendée.

Mutuelle St Christophe assurances- 277 rue Saint-Jacques- 75 256 Paris Cédex 05 N° contrat : 0000010974076804

- Ce contrat collectif avec la Mutuelle Saint Christophe permet :
 - De simplifier la gestion administrative de ces documents pour l'équipe enseignante
 - D'assurer **automatiquement tous les élèves** de l'école en « **Individuelle accident** » à un prix préférentiel pour les familles.
 - D'avoir la certitude que tous les élèves soient assurés suivant les mêmes conditions.
 - De simplifier les démarches en cas d'accident.

Le coût de la cotisation de cette assurance est de 5,85€ par enfant / an. Le montant sera prélevé en même temps que le pack de rentrée détaillé ci-dessus.



Vous n'avez plus besoin de souscrire une assurance Individuelle Accident auprès de votre compagnie d'assurances.

Pour la Responsabilité civile, veuillez renseigner dans les documents ci-joints, le nom et l'adresse de votre assureur ainsi que votre numéro de contrat (aucune attestation ne sera nécessaire).

Comme les années passées, nous avons prévu pour la rentrée prochaine une grande partie du nécessaire pour tous les enfants de l'école. Une participation financière est donc demandée aux familles.

Pour aider l'école à couvrir seulement une partie des dépenses engendrées par la scolarisation de votre enfant, nous vous demanderons donc de régler la somme de :

PS/MS/GS	30.85€ (pack scolaire + assurance de 5€85 par élève)
CP/CE1/CE2/CM1/CM2	45.85€ (pack scolaire + assurance de 5€85 par élève)

Cette somme sera prélevée **une fois** le 10 octobre 2025.

Adhésion volontaire à l'Apel

Le montant minimum de l'adhésion 2025/2026 à l'APEL : 17 €/famille

L'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) représente les parents auprès du cheffe d'établissement de l'école, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation doit être réglée en septembre 2025 accompagnée du bulletin d'adhésion.

Le montant minimum à l'adhésion à L'APEL est reversé à l'APEL Départementale et Nationale et donne droit à la revue "Famille et Education", l'excédent éventuel correspond à un don envers l'école.

Mme
Cheffe d'établissement
BERNARD Amandine

Mme
Président d'OGEC
POITEVIN Sylvain

Mmes
Présidentes d'APEL
ALBERT Tiphaine / GOUIN Alice